

Ministère ouvre un nouveau poste, le Bureau fédéral de la statistique établit approximativement un indice du coût de la vie permettant de fixer les indemnités de séjour à verser aux fonctionnaires de ce poste. Le Conseil du Trésor classe le poste aux points de vue durée du séjour, de la dureté des conditions et du climat, et de leur incidence sur la santé. Après quelque temps, on revise ces recommandations en tenant compte de l'expérience acquise. On continue ensuite de surveiller les prix et les taux de change et l'on modifie les index lorsque des écarts sensibles se manifestent. L'an dernier, par exemple, on a révisé une cinquantaine d'index de postes, ce qui a donné lieu au redressement des indemnités de certaines de personnes.

### **Organisation des séjours à l'étranger**

Afin d'aider les employés et leurs familles à se préparer à leurs changements de postes, la Division tient à jour une série de rapports sur les postes; elle a en outre créé une Section des affectations. Les rapports des postes, révisés chaque année, portent sur de nombreux points: géographie, climat, mœurs, aménagements matériels, marché de l'habitation, vêtement, approvisionnement local, etc. Comme la plupart des membres du personnel envoyés à l'étranger ont des enfants en bas âge, la Division a étudié les moyens qui s'offrent pour l'éducation des enfants sur place, afin de pouvoir renseigner les parents avant leur départ du Canada. La Section des affectations assure la formation préalable de ces employés et leur fournit une liste des affaires personnelles ou autres qu'il convient de régler avant de quitter le Canada: inventaire de leurs biens, assurance, études de langues, achats nécessaires d'aliments et médicaments, appareils électriques à apporter, etc. Les conseils et l'aide qu'on donne aux employés avant qu'ils aillent occuper leurs nouveaux postes leur épargnent souvent beaucoup de temps et d'argent, en particulier lorsque les délais sont courts ou qu'il s'agit d'une première affectation à l'étranger.

### **Questions de santé**

La Division doit aussi se préoccuper de la santé et du bien-être des fonctionnaires envoyés à l'extérieur. Les progrès sur ce plan sont sensibles depuis quelques années. Dès avant la mise en œuvre de l'assurance hospitalisation dans l'Ontario, des démarches auprès du ministère des Finances avaient fait adopter un "Plan pour l'extérieur", qui assure aux employés éloignés des avantages comparables à ceux du plan ontarien. Lorsque le besoin en a été évident, la Division a fait aussi des démarches auprès du Conseil du Trésor et obtenu le remboursement de l'excédent des frais médicaux dans les cas de maladies contractées en service dans des pays malsains. La Division assure d'autre part l'expédition des vaccins nécessaires lorsque les employés et leurs familles ne peuvent les obtenir sur place. Après avoir étudié divers rapports sur les postes classés malsains ou pénibles, on a décidé de faire une enquête par un médecin du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette enquête, jusqu'à présent, s'est